

## Contrefaçon d'une marque de vêtement

Référence : THE ASSOCIATED PRESS. "Gildan reaches trademark settlement." *Telegraph-Journal*, March 2, 2013.

Mots clés : protection; marque de commerce; contrefaçon.

### Contexte :

Un fabricant canadien de vêtements de sport s'est retrouvé au cœur d'un litige l'opposant à deux compagnies américaines.

### Problème identifié et causes du problème:

Une chaîne de magasins a cessé de distribuer la marque de vêtement des deux compagnies américaines pour faire affaire avec le fabricant canadien. Le fabricant canadien devait, pour décrocher le contrat de distribution avec la chaîne de magasins, racheter le stock de vêtements qu'elle détenait provenant des deux compagnies américaines. Ces vêtements devaient être revendus avec leurs étiquettes originales à des marchés secondaires dans lesquels on vend à prix réduit les produits irréguliers ou défectueux. Mais pour une raison ou une autre, le centre de distribution du fabricant canadien situé aux États-Unis aurait enlevé les étiquettes des vêtements des compagnies américaines pour les remplacer avec les étiquettes du fabricant canadien. Le centre de distribution aurait par la suite vendu ces vêtements dans plusieurs magasins américains. Les deux compagnies américaines ont accusé le fabricant canadien de concurrence déloyale et d'avoir distribué une contrefaçon de leur marque de vêtement.

### Objectifs à atteindre :

Lorsqu'il fut au courant des allégations de distribution d'une contrefaçon de la marque de ses concurrents, le fabricant canadien a tout de suite entamé des procédures afin de régler son erreur et d'éviter qu'une situation similaire se reproduise.

### Solution envisagée :

Le fabricant canadien voulait régler cette affaire rapidement, il a donc offert une généreuse somme d'argent en dédommagement aux deux compagnies américaines.

### Mise en œuvre de la solution :

Une enquête interne était en cours de processus au centre de distribution américaine afin de déterminer d'où provenait l'erreur.

### Résultats atteints :

Le fabricant canadien a offert un règlement aux deux compagnies américaines pour mettre un terme à ce litige, mais il n'a pas avoué avoir agi illégalement.